

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 2

Date : 25 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 25 / 11 / 2011

Acti'lav Tablettes

0PVW2.1M



8 : Matière corrosive.

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Acti'lav Tablettes

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

: GROUPE RESO
Centre logistique de la gare
19270 USSAC FRANCE
tel : 05 55 74 79 41
fax : 05 55 74 79 46

Producteur

: GROUPE RESO
Centre logistique de la gare
19270 USSAC FRANCE
tel : 05 55 74 79 41
fax : 05 55 74 79 46

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : N°AZUR : 0810 810 868 (prix appel local)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification

: R31
C; R34
Xi; R37
R52-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbol(s)



: C : Corrosif

Phrase(s) R

: R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz毒ique.

R34 : Provoque des brûlures.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

Phrase(s) S

: S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

GROUPE RESO

Centre logistique de la gare 19270 USSAC FRANCE

tel : 05 55 74 79 41

fax : 05 55 74 79 46

En cas d'urgence : N°AZUR : 0810 810 868 (prix appel local)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 2

Date : 25 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 25 / 11 / 2011

Acti'lav Tablettes

0PVW2.1M

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

2.3. Autres dangers

Autres dangers :

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Métasilicate de disodium	Entre 35 et 50 %	6834-92-0	229-912-9	014-010-00-8	----	C; R34 Xi; R37 ----- Skin Corr. 1B;H314 NOT CLP
Métasilicate de disodium, 5Aq.	Entre 15 et 25 %	10213-79-3	229-912-9	014-010-00-8	----	C; R34 Xi; R37 ----- Skin Corr. 1B;H314 NOT CLP
Troclosène sodique, dihydrate	Entre 1 et 5 %	51580-86-0	220-767-7	613-030-01-7	----	Xn; R22 R31 Xi; R36/37 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Irrit. 2;H319 NOT CLP Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 EUH031
Carbonate de sodium	Entre 1 et 5 %	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	----	Xi; R36 ----- Eye Irrit. 2;H319
Silicate de sodium	Entre 1 et 5 %	1344-09-8	215-687-4	-----	----	Xi; R38-41 ----- Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

GROUPE RESO

Centre logistique de la gare 19270 USSAC FRANCE

tel : 05 55 74 79 41

fax : 05 55 74 79 46

En cas d'urgence : N° AZUR : 0810 810 868 (prix appel local)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 2

Date : 25 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 25 / 11 / 2011

Acti'lav Tablettes

0PVW2.1M

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les secouristes : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir Rubrique 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

Manipulation : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle

• Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

• Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

• Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

• Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.

• Autres : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

GROUPE RESO

Centre logistique de la gare 19270 USSAC FRANCE

tel : 05 55 74 79 41

fax : 05 55 74 79 46

En cas d'urgence : N° AZUR : 0810 810 868 (prix appel local)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n°: 2

Date : 25 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 25 / 11 / 2011

Acti'lav Tablettes

0PVW2.1M

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect : Pastilles blanche

9.1.b. Odeur : Légère de chlore

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

: en solution à 1 % =12

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

: Aucune donnée disponible.

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité : Aucune donnée disponible.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

: Non applicable.

9.1.l. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative

9.1.n. Solubilité

: Complète

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

: Non applicable.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

9.1.r. Viscosité

: Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter : Acides

10.5. Matières à éviter

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : gaz toxique chlore Vapeurs corrosives.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 2

Date : 25 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 25 / 11 / 2011

Acti'lav Tablettes

0PVW2.1M

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) [mg/l] (6 heures / 24 heures)	: Aucune donnée disponible.
- LD50 Admin.cutanée(lapin) [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Administration cutanée (lapin-rat) [mg/kg/24 heures]	: Aucune donnée disponible.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg/24h]	: Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Information relative aux effets écologiques	: Aucune donnée disponible.
CL50 96 Heures - poisson [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
IC50 72h Algae [mg/l]	: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance - dégradabilité

DBO5 [mg/l]	: Aucune donnée disponible.
DCO [mg/l]	: Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	: Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Généralités	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale

: Classé.

14.1. Numéro ONU

: 3262

Etiquetage



: 8 : Matière corrosive.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Transport terrestre - ADR/RID : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

GROUPE RESO

Centre logistique de la gare 19270 USSAC FRANCE
tel : 05 55 74 79 41
fax : 05 55 74 79 46

En cas d'urgence : N° AZUR : 0810 810 868 (prix appel local)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n° : 2

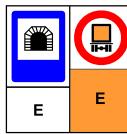
Date : 25 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 25 / 11 / 2011

Acti'lav Tablettes

0PVW2.1M

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

- Transport par mer - IMO-IMDG : CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.
- Transport aérien - ICAO/IATA : CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- Transport terrestre - ADR/RID : 8
 - Restriction dans les tunnels : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

- Quantité limitée : 5 KG
Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 5 kg
Emballages combinés - Colis : maximum :
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum :
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum :
5 kg
- Transport par mer - IMO-IMDG : 8
- Transport aérien - ICAO/IATA : 8
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - : Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident
 - : En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :
 - : Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
 - : Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
 - : Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
 - : Revêtir le baudrier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
 - : Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
 - : Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
 - : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
 - : Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
 - : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
 - : Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
 - : Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.
 - : Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.
 - : Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :

GROUPE RESO

Centre logistique de la gare 19270 USSAC FRANCE
tel : 05 55 74 79 41
fax : 05 55 74 79 46

En cas d'urgence : N° AZUR : 0810 810 868 (prix appel local)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n° : 2

Date : 25 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 25 / 11 / 2011

Acti'lav Tablettes

0PVW2.1M

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

: Pour chacun des membres de l'équipage

: Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

**14.7. Transport en vrac conformément
à l'annexe II de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC**

SECTION 15 Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation
particulières à la substance ou au
mélange en matière de sécurité, de
santé et d'environnement**

Réglementations/législation
particulières à la substance ou au
mélange en matières de

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

: Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases H pertinentes (Section 3)

: EUH031 - Au contact d'un acide dégage un gaz毒ique.
H302 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
H314 - Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Danger - (CLP : Skin Corr. 1A) - H314
H315 - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
H318 - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
H319 - Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
H400 - Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400
H410 - Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410

Liste des phrases R pertinentes (chap. 3)

: R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz毒ique.
R34 : Provoque des brûlures.
R36 : Irritant pour les yeux.
R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données

: Aucun(e).

Révision

: 2

Date d'impression

: 17 / 4 / 2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

GROUPE RESO

Centre logistique de la gare 19270 USSAC FRANCE

tel : 05 55 74 79 41

fax : 05 55 74 79 46

En cas d'urgence : N° AZUR : 0810 810 868 (prix appel local)